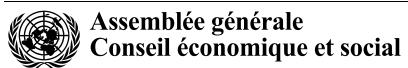
Nations Unies $A_{59/121}$ – $E_{2004/88}$



Distr. générale 29 juin 2004 Français Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 40 c) de la liste préliminaire*
Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas
de catastrophe fournis par l'Organisation
des Nations Unies, y compris l'assistance
économique spéciale

Conseil économique et social
Session de fond de 2004
Point 9 de l'ordre du jour provisoire**
New York, 28 juin-23 juillet 2004
Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les institutions rattachées
à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général***

Résumé

L'année dernière a été porteuse d'un nouvel espoir de règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Le Quatuor, à savoir les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, a publié la Feuille de route vers la paix, dans laquelle sont énoncées des mesures précises qui permettraient de concrétiser la vision de deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Les espoirs ont été encore renforcés lorsque les Premiers Ministres israélien et palestinien se sont engagés à œuvrer en vue de l'application intégrale de la Feuille de route. Bien que la communauté internationale se soit aussi fermement engagée dans ce sens, l'exécution de la Feuille de route s'est enlisée.

^{***} Le présent rapport a été soumis après la date limite afin d'y inclure autant d'informations à jour que possible.



^{*} A/59/50 et Corr.1.

^{**} E/2004/100.

Les organismes et programmes des Nations Unies continuent d'offrir divers types d'assistance au peuple palestinien en raison de la situation humanitaire – de plus en plus difficile – qui règne dans le territoire palestinien occupé. Cette assistance est fournie dans des conditions difficiles, marquées par des bouclages, des couvre-feux, des incursions et d'autres mesures prises par les militaires israéliens. Ces mesures nuisent au bien-être du peuple palestinien et freinent l'action des organismes des Nations Unies.

On trouvera dans le présent rapport une description des efforts déployés par les organismes des Nations Unies, en collaboration avec leurs partenaires palestiniens et ceux de la communauté des donateurs, pour venir en aide à la population civile et aux institutions palestiniennes.

I. Introduction

- 1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 58/113 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 2003, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport couvre la période allant de mai 2003 à avril 2004.
- 2. Des renseignements concernant les conditions de vie et la situation socioéconomique du peuple palestinien figurent dans les rapports d'autres organismes des Nations Unies, notamment : a) le rapport établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/58/75-E/2003/21); et b) le rapport annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)¹.
- 3. Pendant la période à l'examen, le Coordonnateur spécial des Nations Unies et le Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne pour le processus de paix au Moyen-Orient ont poursuivi leurs efforts en vue d'appuyer le processus de paix, d'assurer une coordination efficace entre les institutions concernées de l'Autorité palestinienne, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale, et de recueillir des données sur la situation économique et sociale dans le territoire palestinien occupé.
- 4. On trouvera dans le présent rapport une description des efforts déployés par les organismes des Nations Unies, en collaboration avec leurs partenaires palestiniens et ceux de la communauté des donateurs, pour venir en aide à la population et aux institutions palestiniennes, comme indiqué dans la résolution 58/113 de l'Assemblée générale. On y trouvera également des observations concernant le climat politique et les problèmes qui en découlent, au moment où la communauté internationale s'efforce de mettre fin au cycle de la violence et de se diriger vers un règlement négocié qui instaurerait la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

II. Vue d'ensemble de la crise actuelle

A. Contexte politique

5. L'année dernière a été porteuse d'un nouvel espoir de règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. En avril 2003, un nouveau Premier Ministre palestinien, Mahmoud Abbas, a été nommé. Le Quatuor, à savoir les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, a publié la Feuille de route vers la paix, dans laquelle sont énoncées des mesures précises qui permettraient de concrétiser la vision de deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. D'après la Feuille de route, tant les Israéliens que les Palestiniens doivent prendre des mesures effectives et quantifiables pour rétablir la confiance entre eux, mettre fin à la violence, et relancer les négociations en vue de parvenir à une paix globale au Moyen-Orient.

- 6. En juin 2003, les espoirs ont été encore renforcés lorsque les Premiers Ministres israélien et palestinien ont rencontré le Président George W. Bush des États-Unis à Aqaba (Jordanie) et se sont engagés à œuvrer en vue de l'application intégrale de la Feuille de route. Les organismes des Nations Unies ont joué un rôle important en continuant de venir en aide à l'Autorité et au peuple palestiniens, et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a poursuivi ses efforts de médiation, de facilitation, de surveillance et de coordination. Malgré le ferme engagement de la communauté internationale, l'exécution de la Feuille de route s'est enlisée.
- 7. Aucune des deux parties ne s'est acquittée des obligations que lui imposait la Feuille de route. Le Gouvernement israélien n'a pas arrêté les activités de colonisation et a poursuivi ses opérations militaires en territoire palestinien, faisant trop souvent des victimes parmi les civils palestiniens. De son côté, l'Autorité palestinienne n'a pas mis fin à la violence et au terrorisme. En outre, elle n'a pas réformé son dispositif de sécurité comme le prévoyait la Feuille de route, ce qui a entraîné le départ du Premier Ministre palestinien, lequel a démissionné en signe de protestation moins de quatre mois après avoir pris ses fonctions. Avec du recul, il semble que l'on aurait pu obtenir de meilleurs résultats si la communauté internationale s'était impliquée davantage en aidant les parties.
- 8. La construction par Israël de la Barrière sur des terres palestiniennes, en Cisjordanie, a eu de nouvelles incidences défavorables sur les conditions de vie et la liberté de circulation des Palestiniens. Les conséquences que l'édification de la Barrière a pour la vie des Palestiniens et l'intégrité territoriale d'un futur État palestinien compromettent toute chance de créer deux États, solution sanctionnée par la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité.
- Face à une situation de plus en plus difficile, les organismes et programmes des Nations Unies continuent d'offrir divers types d'assistance au peuple palestinien. Dans le cadre de ma mission de bons offices, le Bureau du Coordonnateur spécial a fourni une aide au nouveau Premier Ministre, Ahmed Qurei, et a continué d'engager le Gouvernement israélien à relancer l'application de la Feuille de route. Dans sa résolution 1515 (2003), le Conseil de sécurité a demandé aux deux parties de s'acquitter des obligations qui leur incombaient en vertu de la Feuille de route. Malheureusement, aucun progrès n'a encore été enregistré dans ce domaine. D'un côté, Israël continue d'humilier les Palestiniens et de leur infliger des souffrances quotidiennes de diverses manières : bouclages, couvre-feux, démolitions d'habitations, assassinats ciblés, activités de colonisation, utilisation d'armes meurtrières dans des zones à forte densité de population, et recours disproportionné à la force. De l'autre, des groupes palestiniens poursuivent leurs attaques terroristes répréhensibles, causant des massacres et semant la peur parmi les Israéliens. La logique de la violence, de la vengeance et de la destruction continue de l'emporter sur celle du dialogue et de la raison.
- 10. En février 2004, le Premier Ministre israélien, Ariel Sharon, a suscité un nouvel espoir en annonçant son intention de se retirer unilatéralement de la bande de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie. À sa réunion du 4 mai, le Quatuor a déclaré que cette initiative devrait conduire à un retrait de tous les territoires occupés et s'appuyer sur la Feuille de route.

B. Crise humanitaire et socioéconomique

- 11. L'imposition systématique par Israël de restrictions entravant la libre circulation des personnes et des biens palestiniens au-delà des frontières, mais aussi en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, reste la cause première de la crise humanitaire et économique dont souffrent les Palestiniens. Les couvre-feux ont été maintenus en 2003, même si leur nombre a baissé en moyenne de 39,18 entre mai et octobre 2002 à 7,62 entre mai et octobre 2003. Les bouclages sont toutefois restés très fréquents à Gaza et en Cisjordanie, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a recensé 763 barrages routiers en janvier 2004. Ces barrages ont créé quelque 19 zones isolées en Cisjordanie, dont 8 enclaves et 11 zones comprises entre la Ligne verte et la Barrière.
- 12. L'accès aux services, tels que l'eau, l'éducation et les soins de santé, a été considérablement limité en raison des restrictions entravant la libre circulation des Palestiniens. En août 2003, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a rapporté que plus de 50 % des personnes qu'elle avait interrogées avaient changé d'établissement sanitaire et que, dans 90 % de ces cas, ce changement était dû à des difficultés d'accès. À l'occasion de l'appel global lancé en 2004 par l'ONU, il a été relevé que des services de santé locaux n'existaient que dans environ 40 % des communautés touchées situées dans le nord de la Cisjordanie, et que l'accès à des soins de santé secondaires et tertiaires dans ces zones était limité.
- 13. La quantité et la qualité de l'eau courante et de l'eau en citerne ont continué à se détériorer. D'après l'Autorité palestinienne de l'eau, la quantité d'eau fournie par Mekorot, une compagnie israélienne des eaux, a baissé en 2003 et les réseaux d'approvisionnement en eau ont été endommagés lors des opérations israéliennes. L'eau en citerne est utilisée pour pallier quelque peu ce manque, mais elle absorbe, selon les estimations, entre 17 et 40 % des revenus des ménages durant les mois d'été. D'après des études menées en 2003 par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) à Hébron et Naplouse ainsi que par l'International Development Committee de la Chambre des communes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'eau en citerne a causé une augmentation du nombre d'infections gastro-intestinales chez les enfants âgés de moins de 5 ans, et 69 % des échantillons pris en juillet 2003 ne satisfaisaient pas aux normes de l'OMS relatives à l'eau.
- 14. Le Ministère palestinien de l'éducation et de l'enseignement supérieur a signalé que, depuis le début de l'Intifada, 1 289 écoles avaient fermé leurs portes pour cause de couvre-feux, de sièges et de bouclages de districts et que 282 écoles avaient été endommagées par des tirs de roquettes, de chars et d'artillerie. L'UNRWA et le Ministère ont recueilli des données témoignant d'une détérioration des résultats aux examens, qui serait imputable à la situation dans le territoire palestinien. D'après les données officielles, le pourcentage de réussite aux examens de mathématiques en quatrième année primaire, par exemple, a baissé de 71,7 % pour l'année scolaire 2000/01 à 51,9 % pour l'année scolaire 2002/03.
- 15. Une évaluation de la sécurité alimentaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, menée au milieu de 2003 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en coopération avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'UNRWA, a révélé que la sécurité alimentaire s'était considérablement détériorée durant les trois dernières années et que quatre

Palestiniens sur 10 étaient actuellement en situation d'insécurité alimentaire. Cette détérioration concerne tant la quantité que la qualité des produits alimentaires consommés.

- 16. D'après les données fournies par le Bureau central de statistique palestinien, la situation générale de l'emploi s'est dégradée (baisse du nombre d'emplois à Gaza et légère augmentation en Cisjordanie). Au dernier trimestre de 2003, le taux de chômage global s'établissait à 24,3 %. La hausse du chômage à Gaza était due à la multiplication des restrictions imposées aux individus désireux d'emprunter le point de passage d'Erez pour se rendre en Israël. La Banque mondiale a estimé que le produit intérieur brut (PIB) par habitant avait augmenté de 5,9 % et le produit national brut (PNB) de 7 %. Ces modestes améliorations pourraient s'expliquer par une utilisation efficace par la population palestinienne des mécanismes d'adaptation, le transfert de recettes par Israël, et le léger assouplissement des restrictions imposées à la liberté de circulation en Cisjordanie.
- 17. Le système de bouclage et de restriction retarde ou, dans certains cas, empêche l'acheminement des secours humanitaires. L'UNRWA estime que, entre septembre 2000 et février 2003, elle a dû verser 1 780 000 dollars pour couvrir des frais de stockage supplémentaires et d'autres dépenses liées à l'importation de produits de première nécessité. En raison des attaques lancées récemment au point de passage d'Erez et de l'utilisation par des kamikazes à Ashdod de conteneurs ayant transité par le point de passage de Karni, les forces de défense israéliennes ont soumis les déplacements du personnel international à des restrictions supplémentaires, ce qui a pratiquement amené les organismes et programmes des Nations Unies à arrêter certains de leurs programmes. Les négociations engagées avec les militaires israéliens ont porté leurs fruits et les inquiétudes qu'Israël et la communauté internationale nourrissaient pour leur sécurité ont été apaisées, ce qui a permis au personnel susmentionné et aux produits alimentaires de poursuivre leur route.

C. La Barrière

- 18. Israël a poursuivi la construction de la Barrière, dont une partie est située en Cisjordanie, en violation de la résolution ES-10/13 de l'Assemblée générale, en date du 21 octobre 2003, dans laquelle l'Assemblée a exigé qu'Israël arrête la construction du mur dans le territoire palestinien occupé et revienne sur ce projet.
- 19. Dans sa résolution ES-10/14, du 8 décembre 2003, l'Assemblée générale a demandé à la Cour internationale de Justice de rendre un avis consultatif sur les conséquences en droit de l'édification du mur qu'Israël était en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, compte tenu des règles et des principes du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949 et les résolutions consacrées à la question par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. La Cour a tenu des audiences du 23 au 25 février 2004 et rendra son avis sous peu.
- 20. Bien que les autorités israéliennes affirment que la Barrière constitue une mesure temporaire visant à prévenir les attaques-suicide dirigées contre des Israéliens, cette Barrière fragmentera vraisemblablement davantage la Cisjordanie et aggravera encore la situation humanitaire et socioéconomique dans le territoire palestinien occupé. En outre, la construction de la Barrière pourrait compromettre de futures négociations politiques visant à instaurer une paix durable. Pour une

description plus détaillée des conséquences liées à l'édification de la Barrière, voir le rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution ES-10/13 de l'Assemblée générale (A/ES-10/248).

III. Réaction de l'ONU face à la crise

A. Activités menées par l'ONU au titre de l'aide au développement

21. Durant la période à l'examen, les organismes des Nations Unies présents dans le territoire palestinien occupé ont essayé de trouver des ressources supplémentaires pour faire face à l'augmentation des besoins d'urgence et poursuivre leurs activités de développement. Plusieurs initiatives de développement ont été maintenues, mais l'accent a été mis encore davantage sur l'aide humanitaire par rapport à la période 2002/03.

Renforcement des capacités institutionnelles

- 22. La CNUCED a continué à offrir à l'Autorité palestinienne et au secteur privé divers projets et activités d'assistance technique décrits en détail dans le rapport sur l'aide apportée par la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/50/4).
- 23. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a fourni diverses formes d'appui et d'assistance technique. Elle a notamment participé à la création d'une équipe spéciale sur l'emploi au sein du Ministère palestinien du travail en recrutant des professionnels très qualifiés, le but étant de renforcer l'efficacité et la capacité du Cabinet du Ministre. Elle a également élaboré un projet visant à améliorer le système d'information sur le marché du travail.
- 24. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a entrepris diverses activités afin de fournir une assistance technique qui permette de renforcer les capacités au vu des possibilités et des problèmes liés aux négociations sur le commerce international et multilatéral. Ces activités concernent notamment : a) la participation de deux hauts responsables de l'Autorité palestinienne au séminaire sur le renforcement des capacités face aux possibilités et aux problèmes liés au tourisme dans les États membres de la CESAO, tenu en décembre 2003; b) un atelier sur les principales questions traitées par les programmes économiques internationaux, organisé conjointement par la CESAO et la CNUCED en juin 2003; c) un atelier sur les capacités de négociation et le règlement des différends se rapportant aux ressources en eau communes, tenu en décembre 2003; et d) un stage de formation sur les capacités de négociation et le règlement des différends se rapportant aux ressources en eau communes, organisé à l'intention des délégués palestiniens, en mars 2004 à Amman, dans le cadre du suivi de l'atelier susmentionné.
- 25. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a alloué 235 500 dollars à 460 écoles, le but étant de créer un meilleur environnement pédagogique en favorisant la décentralisation, en encourageant la participation des collectivités et en veillant à ce que ces initiatives bénéficient directement aux étudiants. Elle a également aidé le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à élaborer le projet de plan d'action national sur l'éducation pour tous. Ce ministère a en outre bénéficié de l'appui de l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels

- grâce à un groupe officieux créé pour faciliter la coordination et l'échange d'informations, et huit responsables du Ministère ont entrepris un voyage d'étude en Jordanie pour se familiariser avec des démarches et des techniques nouvelles et novatrices en matière de crèche et d'éducation préscolaire. Enfin, l'UNESCO a soutenu le Ministère du tourisme et des antiquités dans ses efforts visant à élaborer le premier projet de loi palestinienne sur le patrimoine culturel et naturel.
- 26. Reconnaissant que le logement et les établissements humains sont des éléments clefs dans l'édification d'une paix durable au Moyen-Orient, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), dans sa résolution 19/18 du 9 mai 2003, a approuvé la mise en place du programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien et d'un fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique d'un montant de 5 millions de dollars pour une période initiale de deux ans. Le programme vise, entre autres, à renforcer les capacités institutionnelles et les mécanismes de coordination, à promouvoir un financement du logement abordable, à accroître les capacités des institutions de recherche, à appuyer l'élaboration d'une politique palestinienne des établissements humains, et à établir un cadre institutionnel pour les systèmes d'information géographique. Le Conseil d'administration a demandé instamment à la communauté internationale des donateurs et à toutes les institutions financières de soutenir ONU-Habitat dans la mobilisation immédiate de ressources financières en vue de l'établissement et de la mise en œuvre du programme et du fonds. À ce jour, le fonds d'affectation spéciale a reçu des contributions du Gouvernement des États-Unis (500 000 dollars) et de la Suède (275 000 dollars).
- 27. L'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a principalement mis l'accent sur la fourniture d'une assistance technique, a débloqué un montant total de 222 323 dollars pour financer diverses initiatives dont l'application de la technique de l'insecte stérile pour l'élimination de la drosophile, la création d'une infrastructure de sécurité radiologique, la mise en valeur des ressources humaines et une étude de faisabilité pour un établissement central de radiothérapie.

Développement social et mise en valeur des ressources humaines

- 28. L'éducation a été le plus grand secteur d'activités de l'UNRWA, qui a dépensé 88,4 millions de dollars au titre des services ordinaires fournis en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'Office a mis l'accent sur ses 272 écoles primaires et préparatoires et centres de formation professionnelle et technique situés dans le territoire palestinien occupé, qui ont accueilli au total 252 250 étudiants et délivré, entre autres, un premier diplôme universitaire à 632 stagiaires pendant la période considérée.
- 29. L'OIT, qui continue d'appuyer le programme d'amélioration des compétences pour un avenir meilleur et le programme d'enseignement et de formation professionnels, a équipé quatre centres de formation à l'informatique à Djénine, Ramallah, Hébron et Khan Younis, où plus de 500 hommes et femmes ont achevé divers stages de formation.
- 30. Avec un budget prévu de 30 millions de dollars au titre des programmes et services ordinaires de santé, l'UNRWA a géré 51 établissements sanitaires offrant des soins de santé primaires complets, des services de prévention des maladies et de lutte contre ces dernières, des soins de santé maternelle et

infantile, et des services de planification familiale. Soucieux de mieux répondre aux besoins du peuple palestinien dans le domaine de l'environnement, l'UNRWA a en outre fourni divers services concernant l'évacuation des eaux usées, la gestion des eaux de ruissellement, l'approvisionnement en eau potable, le ramassage et l'élimination des ordures ménagères, et la lutte contre les infestations d'insectes et de rongeurs.

- 31. L'OMS a continué à exécuter et à développer des projets visant à améliorer la santé de tous les Palestiniens. Ces projets consistent notamment à recueillir et à interpréter des données sanitaires; à renforcer l'incidence des interventions sanitaires grâce à la coordination; à améliorer le plus possible la situation sanitaire au moyen de conseils techniques à jour; à faciliter l'accès à l'aide humanitaire et aux fournitures sanitaires; et à créer un environnement propice à une action sanitaire et humanitaire. L'OMS dirige le centre d'opérations sanitaires, qui a pour objet d'appuyer les capacités de prise de décisions du Groupe de travail chargé du secteur de la santé, et veille au regroupement des données concernant la santé et les activités et les établissements sanitaires, ainsi qu'à la disponibilité des fournitures médicales. Il est régulièrement rendu compte aux parties intéressées, tant sur le plan local que sur le plan international, de la situation humanitaire et des activités d'établissement de réseaux en cours. Des rapports sur les restrictions imposées à l'accès aux services de santé aux points de passage et des études sur les besoins pressants du secteur sanitaire ont été régulièrement publiés. Des cartes des établissements de santé situés en Cisjordanie et à Gaza ont été établies.
- 32. L'OMS appuie les efforts du Ministère de la santé visant à élaborer et à appliquer une politique nationale de la santé fondée sur les principes d'équité et de viabilité et fait campagne pour que la santé soit considérée comme une priorité nationale. Elle est résolue à garder ouvertes les voies de communication entre les professionnels de la santé palestiniens et israéliens, les organisations non gouvernementales et les établissements sanitaires, et cherche à créer des espaces de dialogue et à favoriser une discussion et une coopération ouvertes. La publication de bulletins, la mise en place d'activités de formation et de recherche, la création et le lancement d'un forum de discussion consacré aux principales questions de santé entre professionnels des deux côtés, et l'établissement d'un partenariat des villes figurent parmi les initiatives en cours.
- 33. Pendant la période à l'examen, la plupart des activités du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont évolué vers des initiatives de développement traitant des besoins naissants. Par exemple, le Fonds a mis à la disposition du Bureau central de statistique palestinien un consultant chargé de l'aider à entreprendre une étude des incidences que la construction de la Barrière avait sur la population palestinienne. En outre, le Fonds s'est proposé de former des prestataires de services et des groupes de femmes pour leur apprendre à faire face à la violence sexiste.
- 34. Le PAM s'occupe de 553 000 personnes particulièrement vulnérables qui ne sont pas des réfugiés et qui relèvent des deux catégories suivantes : les personnes qui se trouvent dans des « situations extrêmement difficiles », selon le Ministère palestinien des affaires sociales; et les « nouveaux pauvres », à savoir des personnes Bédouins, agriculteurs et pêcheurs de la bande de Gaza qui travaillaient en Israël et dans les colonies et qui sont au chômage depuis six mois au moins. En 2003, le PAM a lancé un programme d'alimentation d'appoint à l'intention de 6 145 enfants

souffrant de malnutrition et de leur famille vivant dans la bande de Gaza et le sud de la Cisjordanie, et offert une aide alimentaire à 10 000 orphelins, handicapés et personnes âgées résidant dans des établissements sociaux. Grâce à ce programme, le Comité international de la Croix-Rouge s'est vu remettre environ 11 000 tonnes de vivres pour aider 180 000 personnes en situation difficile et chômeurs de longue durée vivant dans les zones rurales de la Cisjordanie. En outre, 157 000 « nouveaux pauvres » ont reçu de la nourriture dans le cadre du projet vivres contre travail/vivres contre formation. Vingt-six mille personnes au total ont participé à ces projets. Chacune d'entre elles représentait un ménage et a reçu en échange de sa participation une ration familiale mensuelle de 102 kilogrammes de nourriture.

Les droits de l'homme et les femmes

- 35. Les activités du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont porté essentiellement sur le cadre juridique institutionnel, l'administration de la justice, le renforcement des institutions nationales et l'inculcation du respect des droits de l'homme. Les efforts du Haut Commissariat ont débouché sur sept projets précis qui ont permis d'offrir une formation et une assistance technique à 203 personnes. Grâce à son projet « aider les communautés ensemble », le Haut Commissariat a appuyé des initiatives locales de promotion et de défense des droits de l'homme au moyen de petites subventions octroyées par le Haut Commissariat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- 36. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a poursuivi ses efforts visant à accroître la participation des Palestiniennes à la vie sociale, économique et politique, à encourager le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et à améliorer la situation des femmes dans le contexte actuel. Ainsi, UNIFEM a mené des évaluations préliminaires de programmes de l'ONU portant sur les femmes et le développement ainsi que sur les sexospécificités et le développement afin d'en recenser les lacunes et d'éviter les doubles emplois. Un nouveau projet pilote, prévu pour mai 2004, utilisera les centres communautaires créés par les organismes et programmes des Nations Unies dans l'ensemble du territoire palestinien occupé afin d'assurer la promotion de la femme.

Infrastructure et gestion des ressources naturelles

37. Pour faire fond sur les projets ayant réussi au cours des années précédentes, le PNUD a aidé à établir le Centre palestinien de l'énergie, qui sera le principal facteur d'amélioration du rendement énergétique et de réduction des gaz à effet de serre. Le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont continué de collaborer pour protéger les marais dans la bande de Gaza, et un montant de 1,7 million de dollars a été consacré à un système de drainage des eaux de pluie à Khan Younis afin d'atténuer les dommages causés par les inondations. Le PNUD a continué à faire porter l'essentiel de ses efforts sur la modernisation des infrastructures stratégiques en vue de répondre aux besoins pressants, notamment la restauration et l'aménagement du point de passage frontalier de Jéricho en Cisjordanie et des points de passage de Rafah et Karni à Gaza, où des milliers de personnes passent tous les jours.

Secteurs productifs

- 38. Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir le développement économique et rural, qui fait si cruellement défaut, le PNUD a consacré environ 9 millions de dollars au financement de diverses initiatives de mise en valeur des terres et de développement rural intégré. Par ailleurs, il a continué de travailler sur un projet novateur ayant pour objet d'améliorer la stabilité économique des communautés bédouines de Cisjordanie et de revitaliser l'artisanat dans le district de Bethléem. L'assistance technique et l'appui aux infrastructures fournis aux autorités locales dans les microrégions continueront de se renforcer grâce au programme de développement rural local et au programme concernant les services collectifs.
- 39. Durant la période considérée, l'OIT s'est employée à créer une unité de sensibilisation aux petites entreprises, de formation, et de services axés sur la demande au sein de la Fédération des chambres palestiniennes du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. S'appuyant sur ses travaux relatifs au Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, l'OIT a versé 1 million de dollars de ses propres ressources pour couvrir le coût de la création matérielle du Fonds et mener des activités pilotes dans le cadre de cette institution.
- 40. Depuis 1991, le programme de microfinancement et de microentreprises de l'UNRWA a octroyé au peuple palestinien 66 300 prêts d'une valeur de 73,6 millions de dollars. Les banques et autres prestataires de services financiers n'accordant plus de prêts qu'aux entreprises les plus solides, le programme de l'UNRWA est aujourd'hui l'un des quelques organismes de crédit disposés à répondre aux besoins financiers des petites entreprises en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Tout au long de cette crise, il a adapté ses instruments de prêt pour satisfaire les besoins des entreprises les plus démunies. Le programme a réussi à maintenir ses activités de crédit mais, à l'instar des autres entreprises, n'a pas été capable de couvrir ses dépenses opérationnelles. En 2000, il a octroyé 12 000 prêts d'une valeur de 13,8 millions de dollars. En 2003, le nombre de prêts est passé à 12 324, mais leur valeur totale est tombée à 8,8 millions de dollars.
- 41. La CESAO organise actuellement, à l'intention des pays arabes et de la communauté internationale, un forum sur le thème « Relèvement et développement socioéconomiques dans le territoire palestinien occupé : vers un État indépendant ». Ce forum, prévu pour septembre 2004, se tiendra en application de deux résolutions que les États membres de la CESAO ont adoptées à leurs sessions de 2001 et 2003, et dans lesquelles ils ont lancé un appel en faveur du relèvement de l'économie en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Dans le cadre des préparatifs du Forum, une réunion consultative s'est tenue à Beyrouth, les 29 et 30 juillet 2003, pour débattre des objectifs, de l'ordre du jour et de l'organisation générale du Forum.

B. Accent mis par les organismes des Nations Unies sur les situations d'urgence

Appui aux secteurs sociaux

42. Les besoins recensés pendant la période à l'examen ont dépassé les contributions des donateurs.

Alimentation

- 43. D'après l'UNRWA, la quantité de vivres distribuée en 2003 a été réduite d'environ un tiers par rapport aux précédents appels, et les colis alimentaires ne couvrent plus que 40 % des besoins nutritionnels de la population. En outre, l'assistance dont bénéficiaient 70 000 élèves a été supprimée, tout comme certaines possibilités d'assistance en espèces dans les deux domaines. Les réductions qu'a connues le programme de relogement d'urgence ont représenté un manque à construire de plus de 1 100 habitations à la fin de l'année. Sur les 9,2 millions de dollars requis au titre du programme de santé d'urgence en 2003, seuls 1,3 million de dollars étaient disponibles.
- 44. Certains succès importants ont toutefois été enregistrés. Il ressort des statistiques que, malgré les compressions budgétaires, l'aide alimentaire fournie par l'UNRWA à quelque 217 500 familles dans le cadre du programme d'aide alimentaire d'urgence a aidé à freiner, dans une certaine mesure, la progression de la malnutrition dans les camps de réfugiés. Qui plus est, la distribution de vivres à quelque 127 500 familles à Gaza et à 90 000 autres en Cisjordanie s'est poursuivie durant la période considérée.
- 45. En juillet 2003, le PAM a lancé une opération d'urgence d'un an par l'intermédiaire de l'Autorité palestinienne et des organisations non gouvernementales. Pendant la première phase de l'opération, le PAM a continué à remettre des vivres au Comité international de la Croix-Rouge pour qu'il aide, jusqu'en décembre 2003, 180 000 non-réfugiés vivant dans les zones rurales de la Cisjordanie. L'opération a permis d'apporter une aide vitale à 530 000 non-réfugiés palestiniens en situation d'insécurité alimentaire qui se trouvaient à Gaza et en Cisjordanie. Ce groupe représente 15 % de la population totale et 26 % de la population non réfugiée.

Santé

- 46. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en coopération avec le Ministère de la santé, a assuré lui-même la vaccination de 384 000 enfants et 100 000 femmes. Durant la période considérée, l'UNRWA a continué à installer des dispensaires mobiles, à renforcer la capacité de faire face aux situations d'urgence et de prodiguer des soins aux blessés, y compris à l'hôpital de Qalqilya, à recruter du personnel supplémentaire pour qu'il absorbe la charge de travail additionnelle et remplace les collègues qui ne peuvent se rendre sur leur lieu de travail pour cause de bouclages et de couvre-feux, à offrir des services d'ambulance et de réadaptation médicale après les blessures, et à fournir des conseils psychosociaux aux enfants et aux jeunes traumatisés par les opérations militaires israéliennes.
- 47. Face à l'accès limité aux services de santé, le FNUAP a organisé des stages de formation à la santé publique destinés aux professionnels établis dans des localités isolées et a fourni pour plus de 200 000 dollars de produits et de fournitures se rapportant à l'accouchement et à la maternité sans risques. Le Fonds a également fourni du matériel de laboratoire au centre de santé pour femmes de Hébron et participé à la remise en état du service des accouchements de Dar Al-Shifa. Devant la situation d'urgence, l'OMS a envoyé pour environ 400 000 dollars de produits, tels que des fournitures et du matériel médicaux et des nécessaires médicaux d'urgence. En outre, des rodenticides et des pesticides ont été remis au Ministère de la santé en vue de prévenir des problèmes de santé publique.

Emploi

48. Vers la fin de 2003, plus de 4 millions de journées de travail avaient été offertes par l'UNRWA depuis le lancement du programme d'emploi d'urgence en janvier 2001, ce qui a bénéficié à des milliers de salariés et aux personnes à leur charge. Ces salariés temporaires (travailleurs du bâtiment, manœuvres chargés de la distribution de vivres, éboueurs, enseignants, agents médicaux, etc.) ont ainsi pu rétablir quelque peu le pouvoir d'achat de leur famille, tout en appuyant le programme d'aide d'urgence de l'Office en participant à la construction de biens matériels destinés aux réfugiés (développement et réparation de l'infrastructure des camps de réfugiés, rénovation des écoles et des dispensaires de l'Office, etc.).

Éducation

- 49. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF a participé à des initiatives telles que la campagne intitulée « Rentrée scolaire », qui a pour objet de faire en sorte que 1 million d'enfants palestiniens aillent et restent à l'école. Dans les zones exposées aux couvre-feux, l'UNICEF a appuyé des activités pédagogiques de remplacement destinées aux enfants en vue de compenser les journées d'école que ceux-ci auront manqués. En coopération avec le FNUAP, l'UNICEF a aidé le Bureau central de statistique palestinien à mener la première enquête nationale sur la jeunesse dans les territoires palestiniens occupés et a offert à plus de 50 000 enfants et adolescents la possibilité de participer à des colonies de vacances. Enfin, l'UNICEF a aidé l'Autorité palestinienne a rédiger la loi palestinienne sur les droits de l'enfant, qui est fondée sur la Convention relative aux droits de l'enfant.
- 50. Bien que considéré comme un secteur de développement clef, le secteur de l'éducation a eu besoin d'une assistance immédiate d'urgence pendant la période à l'examen. Dans le cadre de ses opérations d'urgence, l'UNRWA a essayé de faire face aux problèmes que rencontraient ses programmes éducatifs en organisant des cours de remplacement, tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza. Des cours ont été offerts à plus de 38 000 étudiants durant le premier semestre de 2003, mais le programme a été suspendu dans la bande de Gaza, faute de fonds. En juin 2003, 158 enseignants de remplacement ont été affectés aux écoles de l'UNRWA en Cisjordanie, où 4 354 étudiants ont été inscrits à des cours d'arabe et 4 482 autres à des cours de mathématiques. Enfin, le FNUAP a coopéré avec les enseignants et les conseillers rattachés aux écoles pour s'occuper du bien-être psychologique des enfants.

Coordination de l'aide humanitaire

51. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires agit en tant qu'organe de coordination pour les appels de fonds lancés par l'Organisation des Nations Unies et aide les décideurs et les organisations opérationnelles à répondre aux besoins humanitaires dans le territoire palestinien occupé. Les bureaux extérieurs situés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza organisent périodiquement des réunions de coordination et, au niveau central, le Bureau fait office de secrétariat des organes opérationnels et de coordination des politiques du système des Nations Unies en ce qui concerne les affaires humanitaires.

Informations sur les restrictions d'accès et les besoins humanitaires

- 52. Tous les mois, le Bureau s'est efforcé de contrôler le respect par le Gouvernement israélien de son engagement à autoriser les mouvements des organisations humanitaires et des ambulances opérant en Cisjordanie et à Gaza (« Bertini commitments »). Il a analysé les conséquences de ces restrictions sur la situation humanitaire en se fondant sur des cartes et des images satellites pour montrer comment les barrages routiers, les postes de contrôle, les remblais de terre, les fossés et la Barrière entravent la circulation sur l'ensemble du territoire palestinien occupé. L'analyse des données recueillies par le Bureau conclut à l'existence d'un lien incontestable entre l'évolution de la situation politique ou sécuritaire et la sévérité des restrictions d'accès.
- 53. Le Bureau a également observé la construction de la Barrière, enregistré les confiscations de terre et les constructions, contrôlé le fonctionnement des portes de passage et analysé les répercussions sur les communautés palestiniennes. Il a également publié chaque semaine des informations détaillées sur les victimes civiles, les couvre-feux, les démolitions d'habitations, les confiscations de terre, les points de contrôle et autres restrictions à la circulation.

Soutien à l'infrastructure

- 54. L'infrastructure dans le territoire palestinien occupé est soumise à des pressions croissantes compte tenu de l'augmentation rapide des besoins et des dommages physiques causés par les incursions militaires israéliennes. Plusieurs organismes des Nations Unies se sont efforcés de satisfaire ces besoins, avec des résultats moyens.
- 55. Trois mois après l'incursion des forces de défense israéliennes dans le camp de réfugiés de Djénine en avril 2002, l'UNRWA a conclu une entente de financement d'un montant de 26,7 millions de dollars pour réhabiliter le camp. De nouvelles incursions ont eu lieu depuis la signature de l'accord endommageant un plus grand nombre d'unités d'habitation; à la fin du premier trimestre de 2003, un total de 613 logements avaient été endommagés. Leurs réparations ont été payées à l'aide de contributions versées aux programmes d'aide d'urgence de l'Office.
- 56. En 2003, l'Office a accordé une aide financière d'un montant total de 355 117 dollars à 35 familles de Cisjordanie (à l'exception de Djénine) pour reconstruire les logements détruits. Quatorze autres familles dont les logements avaient subi d'importants dommages structurels ont reçu une aide d'un montant de 48 865 dollars et 1 678 familles ont bénéficié de subventions totalisant 418 340 dollars pour le financement de réparations mineures.
- 57. Les activités de coordination menées par l'UNRWA ont abouti à la signature, le 8 septembre 2003, de contrats concernant les réseaux routiers, d'adduction d'eau, de drainage des eaux de ruissellement et d'évacuation des eaux usées et les travaux sont en cours. Un contrat pour le réseau électrique a été signé le 15 décembre. L'Office a continué de fournir une aide d'urgence par l'intermédiaire du PNUD et de son initiative en faveur du développement de l'infrastructure sociale et municipale axée sur le dallage des trottoirs et leur entretien, la restauration des édifices publics (écoles, centres de soins), la réhabilitation des conduites d'alimentation et d'évacuation d'eau ainsi que l'enlèvement des déchets solides.

58. L'Office a orienté ses activités sur les besoins au niveau de l'infrastructure sociale par l'intermédiaire de son Département de services logistiques et de construction basé à Jérusalem qui a établi les plans détaillés d'une école, d'un centre d'activités pour les femmes, d'un jardin d'enfants et d'un centre communautaire et de jeunes dont les travaux de construction devraient commencer en mars 2005. De même, le PNUD a ciblé les besoins de l'infrastructure agricole en élaborant des projets de mise en valeur des terres, de construction et de réparation de citernes et de routes agricoles. En outre, le projet « Tashgil » dont le but est de créer des emplois par le développement et l'amélioration des infrastructures sociales et agricoles a poursuivi ses activités en coopération avec USAID.

Appui au secteur productif

59. Les secours d'urgence ont essentiellement concerné le secteur de l'agriculture et la FAO a ajouté un volet agricole et alimentaire dans le cadre de son appel global en faveur de cinq projets pour un budget total de 4 260 000 dollars, y compris la réhabilitation des serres détruites et endommagées ainsi que des infrastructures d'irrigation.

C. Aide fournie par le système des Nations Unies aux communautés les plus vulnérables

- 60. L'appel lancé pour répondre aux besoins urgents des villes et villages touchés par la construction de la Barrière s'inscrit dans le cadre de l'approche stratégique d'atténuation de la pauvreté mise au point par le PNUD en vue de fournir une assistance aux communautés les plus vulnérables. Outre les communautés les plus touchées par la construction de la Barrière en Cisjordanie, le PNUD a fourni une assistance à la création d'emplois d'urgence dans les zones de Rafah, Khan Younis et Beit Hanoun dans la bande de Gaza, qui avaient toutes subi des dommages considérables en termes d'infrastructures et où la pauvreté était en hausse du fait des incursions et des bouclages incessants des forces israéliennes. Le PNUD a également lancé un programme pour approvisionner d'urgence en eau les régions isolées grâce à la fourniture de 40 camions-citernes.
- 61. Dans le cadre de ses efforts en faveur des communautés les plus vulnérables du territoire palestinien occupé, le PAM a identifié cinq niveaux de vulnérabilité tels que définis dans l'évaluation de la sécurité alimentaire 2003 réalisée en Cisjordanie et à Gaza par la FAO et le PAM. Ce dernier a déterminé les priorités à l'aide de son système d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité basé sur de nouvelles méthodes d'évaluation et de suivi de la sécurité alimentaire, notamment méthode de classement hiérarchique en paire, indice des stratégies de survie et module d'accès physique. La FAO a contribué à l'assistance fournie aux communautés vulnérables grâce à son système d'information et de cartes sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires.
- 62. Le programme d'assistance à la population palestinienne mis en place par le PNUD s'est intéressé à plusieurs centres de soutien psychologique et organisations de jeunes pour les aider à surmonter les difficultés suscitées par la violence de l'environnement.

D. Procédure d'appel global

63. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a mis au point, en consultation avec l'Autorité palestinienne, la procédure d'appel global pour 2004 lancée en novembre 2003 et qui a établi à 305 millions de dollars les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action humanitaire actuel. Le rapport connexe recense l'ensemble des besoins humanitaires dans le territoire palestinien occupé. Le Bureau a commencé son processus d'examen semestriel de l'appel début 2004, lequel a pour but d'aider les organismes à ajuster leurs programmes d'assistance en fonction de l'évolution des besoins.

E. Objectifs du Millénaire pour le développement

64. Le programme d'assistance au peuple palestinien, mis en place par le PNUD, a publié son premier rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans le territoire palestinien occupé. Même si la détermination de niveaux de référence et de niveaux cibles vise à accroître les possibilités de développement, l'Intifada a eu des conséquences extrêmement préjudiciables qui ont entravé le processus. Finalement, le rapport doit être perçu comme une étape, en partenariat avec la direction de l'Autorité palestinienne, vers la définition d'un cadre d'action national en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

IV. Réponse des donateurs à la crise

A. Aide d'urgence

Appui budgétaire

- 65. La situation budgétaire est restée difficile en Cisjordanie et à Gaza au cours des huit derniers mois de l'année 2003 malgré certains éléments positifs. Avec la reprise des transferts mensuels de recettes fiscales et douanières par Israël et l'intensification des efforts fait par l'Autorité palestinienne pour améliorer le recouvrement des recettes depuis le début de l'année, on a enregistré un excédent d'environ 160 millions de dollars de recettes budgétaires totales par rapport aux prévisions pour l'ensemble de l'année.
- 66. La masse salariale a progressé tout au long de l'année atteignant 75 millions de dollars en décembre pour une moyenne mensuelle de 61 millions de dollars, soit un excédent de 53 millions de dollars par rapport au budget 2003. L'écart est dû à l'augmentation du recrutement dans la fonction publique et dans les services de sécurité, ainsi qu'à l'entrée en vigueur de la loi sur la fonction publique au cours du dernier trimestre 2003, laquelle prévoit une augmentation des salaires de 15 % en moyenne. En outre, l'Autorité palestinienne a dû payer, pour le compte des municipalités, les factures des services collectifs de distribution dues aux compagnies israéliennes.
- 67. Dans l'ensemble, le solde budgétaire pour l'année en cours était très proche de celui prévu mais la situation en termes de liquidités était devenue précaire à la fin de l'année en raison d'un déficit de l'aide financière extérieure qui représentait moins

de la moitié du montant prévu, essentiellement du fait de la diminution des contributions. En conséquence, l'endettement de l'Autorité palestinienne vis-à-vis des banques nationales n'a cessé de croître tout au long de 2003. En outre, alors que des arriérés importants ont pu être remboursés au secteur privé en utilisant les recettes fiscales libérées par Israël en 2003 même si leur montant était plus faible que prévu, de nouveaux arriérés se sont accumulés vers la fin de l'année et les salaires de décembre ont été payés en retard. Étant donné que les emprunts bancaires nets de l'Autorité palestinienne excèdent les limites de crédit qui lui sont autorisées par les banques, les salaires devraient être payés avec de plus en plus de retard, sauf si des ressources externes sont rapidement garanties.

Appui non budgétaire

68. Lors de la réunion tenue par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens en décembre 2003, à Rome, et qui a rassemblé les principaux donateurs, l'Autorité palestinienne a demandé 650 millions de dollars d'aide, dont : 154 millions pour l'assistance humanitaire et sociale; 26 millions pour la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures endommagées; 278 millions pour le développement de l'infrastructure publique; 40 millions pour l'aide au secteur privé; et 390 millions pour la réforme et le renforcement des capacités institutionnelles. Le fonds spécial géré par la Banque mondiale, créé lors de cette réunion pour mobiliser l'aide externe requise, devrait être rapidement opérationnel.

B. Appui à la réforme de l'Autorité palestinienne

69. Le Groupe de travail sur la réforme palestinienne, créé par le Quatuor en juillet 2002 suite à la publication par l'Autorité palestinienne du plan de réforme de 100 jours, a continué de suivre et d'appuyer la mise en œuvre des réformes civiles palestiniennes et de guider la communauté des donateurs internationaux dans son appui au programme de réforme prévu. Ceux-ci ont continué de fournir un appui technique et programmatique important dans les domaines concernés par la réforme. Le Groupe de travail a collaboré avec les Palestiniens afin d'actualiser régulièrement le plan d'action de la réforme qui met en évidence les engagements pris par les Palestiniens, évalue les critères établis, identifie les obstacles à la mise en œuvre de la réforme et les domaines où une assistance des donateurs est souhaitée. Le Groupe de travail a mené ses activités par l'intermédiaire de sept groupes d'appui qui ont pris en charge les domaines suivants : élections, responsabilité financière, réforme judiciaire et état de droit, économie de marché, gouvernement local et réforme de l'administration et de la fonction publique.

70. Lors de la réunion qu'il a tenue à Rome le 11 décembre 2003, le Groupe de travail a constaté que l'instabilité politique interne du côté palestinien, les constantes restrictions de mouvement imposées par les Israéliens et la détérioration considérable de l'environnement sécuritaire et des relations palestino-israéliennes contribuaient à paralyser et à retarder le processus de réforme. Tout en constatant avec préoccupation que le processus de réforme se trouvait essentiellement dans une impasse depuis quatre mois, il s'est néanmoins félicité des progrès considérables accomplis dans plusieurs domaines de la réforme civile palestinienne, notamment l'application de normes de transparence et de responsabilité fiscale beaucoup plus élevées et de mesures visant à mettre en place les institutions publiques et les

législations nécessaires pour promouvoir une économie de marché. Il a également loué les efforts visant à coordonner centralement la réforme et à l'aborder de manière plus active par l'intermédiaire du Groupe d'appui à la coordination de la réforme palestinienne et sous les auspices du Premier Ministre ainsi qu'à mettre en place un comité de la réforme nationale palestinienne composé de représentants du gouvernement, du parlement, du secteur privé et de la société civile, lesquels constituent des avancées positives vers un programme de réforme plus général.

71. Dans son rapport d'activité de février 2004, le Groupe de travail s'est dit déçu par la lenteur du processus de réforme. Il a noté que des mesures importantes avaient été prises telles que l'adoption par le Conseil législatif palestinien du budget pour l'année 2004, la mise en route du processus d'enregistrement des électeurs et la décision non négligeable de verser les salaires de tout le personnel de sécurité par virement bancaire. Toutefois, il a constaté que l'absence persistante d'un véritable engagement politique de la part des deux parties entravait les progrès dans de nombreux domaines, notamment judiciaire et législatif.

C. Coordination entre les donateurs

- 72. Le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, réuni à Rome (Italie) le 10 décembre 2003, a permis aux membres du nouveau cabinet du Premier Ministre Ahmed Qurei de participer à un débat multilatéral de haut niveau. L'Autorité palestinienne a soumis un budget global pour 2004 ainsi qu'un plan de stabilisation socioéconomique détaillé pour 2004-2005, lesquels témoignent des efforts concrets déployés par l'Autorité. Le Ministre israélien des affaires étrangères, Silvan Shalom, a présenté les grandes lignes du programme de son gouvernement, à savoir une proposition d'aide à la création d'emplois à l'intention des Palestiniens par le développement de zones industrielles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, l'installation de centres commerciaux proches de la Ligne verte et le renforcement de la coopération et du commerce transfrontières.
- 73. À l'occasion de cette réunion, la communauté des donateurs s'est déclarée préoccupée par la situation économique et humanitaire critique dans le territoire palestinien et par les entraves à la fourniture de l'aide au peuple palestinien. Les donateurs ont également mis l'accent sur la nécessité de procéder à de nouvelles réformes au sein de l'Autorité palestinienne et pour les deux parties de réaliser des progrès tangibles tant sur le plan politique qu'économique. Il a été fait mention du déficit budgétaire qui atteint près de 650 millions de dollars et de la nécessité de trouver des fonds pour le financer car il risquait de compromettre la situation budgétaire de l'Autorité et sa capacité de fournir des services dès le tout début de l'année 2004.
- 74. Les mécanismes de coordination ont poursuivi leur action sur le terrain, notamment le Comité local de coordination de l'aide présidé par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés, le Bureau du représentant norvégien et la Banque mondiale pour la coordination de l'ensemble des donateurs, l'Équipe spéciale chargée de l'exécution des projets composée du Bureau du Coordonnateur spécial, de la Commission européenne, de la Banque mondiale et de l'agence américaine Agency for International Development ainsi que le Groupe chargé de la politique humanitaire et d'urgence formé par un

groupe plus nombreux de donateurs. Chacun de ces organismes a consacré la plupart de ses efforts aux problèmes posés par les restrictions d'accès, les conséquences de la Barrière et la situation budgétaire de l'Autorité.

V. Défis à relever

A. Le défi politique

75. Même si la situation actuelle est plutôt décourageante, il est important que la communauté internationale continue d'agir avec détermination pour aller de l'avant et s'efforce d'œuvrer en faveur d'une paix durable et globale. L'Autorité palestinienne doit réformer son propre système de sécurité comme demandé dans la Feuille de route et montrer qu'elle est résolue à agir énergiquement sur le terrain pour mettre un terme au recours à la violence. Le Gouvernement israélien doit cesser toute action empiétant sur les droits territoriaux des Palestiniens et respecter rigoureusement les dispositions du droit international lorsqu'il agit en tant que puissance occupante. La communauté internationale continue de soutenir la Feuille de route et les objectifs qui y sont énoncés. Les résolutions 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité traduisent leur engagement ferme à cet effet. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient poursuit ses efforts auprès des deux parties pour relancer le processus.

76. L'intention manifestée par Israël de se retirer unilatéralement de la bande de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie pourrait permettre de relancer un véritable processus de paix. Mais pour cela, le retrait israélien doit être total, conforme à la Feuille de route et associé à des mesures similaires pour la Cisjordanie; et coordonné avec la communauté internationale et l'Autorité palestinienne. Cette dernière doit saisir cette occasion pour renforcer la sécurité, restaurer le contrôle politique et redynamiser l'économie palestinienne. La communauté internationale doit faire preuve d'un engagement ferme et résolu, y compris par une présence sur le terrain, pour garantir des progrès croissants. Les institutions des Nations Unies, en collaboration avec les donateurs, devraient également être prêtes à jouer un rôle moteur en contribuant à la reconstruction de l'économie palestinienne dévastée. Les États arabes devraient également jouer leur rôle en répondant par des actes positifs. Ce n'est qu'en unissant les efforts de toutes les parties, avec le soutien de la communauté internationale, qu'il sera possible d'envisager une amélioration de la situation actuelle et un avenir plus pacifique.

B. La garantie d'accès et de protection

77. Les restrictions de mouvement font tellement partie du quotidien du peuple palestinien qu'il est impossible d'agir rapidement sur leurs effets préjudiciables même en supprimant à court terme toutes les mesures de bouclage. Pendant toute la période visée par le rapport, la communauté internationale s'est efforcée d'associer le Gouvernement israélien à différents niveaux à un dialogue politique et opérationnel afin de répondre aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité tout en garantissant les conditions minimales nécessaires à l'acheminement efficace et rationnel de l'aide.

78. Les restrictions devraient se poursuivre en 2004. Les mécanismes de survie auxquels a recours la population palestinienne touchant à leur fin et la communauté internationale étant incapable de trouver une solution, réduisant ou cessant parfois de ce fait certaines de ses opérations, le coût social et économique sera encore plus lourd en 2004 qu'en 2003. Seul le règlement de cette question dans le cadre d'un processus politique pourra améliorer la situation du peuple palestinien.

C. Répondre aux besoins toujours non satisfaits

- 79. Alors que de nombreuses institutions des Nations Unies accordent la priorité à diverses initiatives de développement et interventions d'urgence, le secteur sans cesse croissant des « besoins non satisfaits » bénéficie également d'une attention considérable.
- 80. Malgré ses efforts, la FAO s'est vue contrainte de classer son initiative visant à soutenir la coordination des activités de sécurité alimentaire, de secours et de réhabilitation du secteur agricole dans la catégorie des « besoins non satisfaits » et en tant que projet à améliorer davantage. Le soutien aux projets de jardin potager et de production à petite échelle pour les communautés les plus vulnérables est une autre initiative coordonnée par la FAO qui n'a toujours pas atteint ses objectifs définitifs. Pour tenter de satisfaire d'autres besoins urgents, la FAO contribuera aux efforts déployés par le Ministère de l'agriculture pour réhabiliter les systèmes d'agriculture irriguée en proposant diverses mesures.
- 81. À l'aide de ses procédures d'évaluation, la CNUCED a identifié plusieurs domaines en tant que « besoins prioritaires non satisfaits » et a formulé des propositions pour y faire face. Un projet conjoint CNUCED-OIT prévoit de renforcer les capacités palestiniennes dans le domaine de la formulation de politiques économiques et de stratégies de développement en se fondant sur des techniques quantitatives de modélisation. Ce projet devrait constituer la dernière étape de la mise en place d'un cadre global d'analyse des politiques macroéconomiques, commerciales et de l'emploi. En mettant à profit les compétences de la CNUCED, on pourrait s'efforcer d'assurer la sécurité alimentaire à long terme en facilitant le financement des activités d'exportation des agriculteurs, en favorisant l'accès à l'information sur les marchés internationaux et les filières de commercialisation, en instituant des mécanismes de financement des échanges internationaux et en élaborant des plans de stockage des marchandises et autres installations commerciales. Toutes ces initiatives visent à promouvoir, grâce au commerce international de produits de base, une sécurité alimentaire qui fait cruellement défaut.
- 82. Pour son nouveau programme de pays dont l'exécution a débuté en janvier 2004, l'UNICEF s'appuiera sur le bilan de son expérience acquise en 2003 pour tenter de répondre aux besoins non satisfaits. Les résultats des évaluations en cours ont identifié les domaines de priorité ci-après : a) accroître les efforts pour garantir à tous les enfants palestiniens l'accès à un enseignement de qualité et continu; b) contribuer à préserver la santé des femmes et des enfants; c) renforcer la protection des enfants afin de mieux lutter contre la violence croissante et instaurer un environnement plus propice à la croissance et au développement de l'enfant; et d) encourager la participation et le développement des adolescents.

- 83. Dans le cadre du rapport de la Directrice exécutive sur l'exécution de la résolution 18/12 de la Commission des établissements humains (HSP/GC/19/2/Add.3), ONU-Habitat décrit les principaux obstacles auxquels sont confrontés les Palestiniens en termes de logement dans le territoire palestinien occupé et propose des mesures en vue de les surmonter. Les éléments ci-après sont définis comme domaines prioritaires : capacité institutionnelle de l'Autorité palestinienne et des autorités municipales; financement de logements à faible coût; systèmes d'attribution de logements et mécanismes de coordination; suivi et analyse; et politique de logement.
- 84. Les besoins non satisfaits que le PNUD considère comme hautement prioritaires sont l'aide d'urgence aux communautés touchées par la construction de la Barrière, la réforme des institutions de l'Autorité palestinienne et la création d'emplois. Le PNUD prévoit de continuer à s'efforcer de mobiliser des fonds supplémentaires pour répondre aux besoins urgents et soulager les conditions de vie difficiles des communautés subissant les conséquences de la Barrière érigée ainsi que pour financer ses projets de réforme actuels tels que décrits ci-dessus.

VI. Observations

- 85. Dans le rapport de l'année dernière (A/58/88-E/2003/84 et Corr.1), j'ai évoqué la diminution de la capacité des Palestiniens à fonctionner efficacement et leur dépendance croissante vis-à-vis de l'aide budgétaire, technique et humanitaire. Cette tendance se poursuit et la présence des organismes des Nations Unies, tout comme leur rôle dans le territoire palestinien occupé sont plus importants que jamais, alors qu'ils doivent surmonter des difficultés d'une ampleur inédite.
- 86. Au cours des trois dernières années, l'Organisation des Nations Unies a fondé son approche sur une double stratégie, à savoir l'évaluation de l'aide d'urgence en fonction d'objectifs de développement capables de soutenir une Autorité palestinienne viable. Même si elle est loin d'être parfaite, elle est devenue le mode opératoire des activités de secours dans le territoire palestinien occupé. Les efforts considérables déployés par le système des Nations Unies et par les donateurs ont donné des résultats positifs tant en termes d'aide d'urgence que d'assistance au développement. Malheureusement, ceux-ci ont été occultés par l'escalade de la crise qui a non seulement entraîné des pertes en vies humaines mais également fait table rase des progrès accomplis dans les secteurs socioéconomiques.
- 87. L'assistance tant humanitaire que financière ne permettra pas à elle seule de remédier à la crise politique qui a pour conséquence la détérioration des conditions de vie des Palestiniens et des Israéliens. La solution s'agissant du statut du peuple palestinien, de la situation économique et de la crise humanitaire est directement liée au respect du droit international et à un règlement pacifique du conflit.
- 88. En priorité, le Gouvernement israélien doit lever les restrictions et collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations humanitaires pour garantir que l'aide et les projets de développement sont fournis en temps voulu et de manière globale. Des mesures concrètes de la part de l'Autorité palestinienne pour apaiser les préoccupations

israéliennes en matière de sécurité faciliteraient cet effort. La communauté internationale ne doit pas perdre son objectif de vue en dépit des obstacles à surmonter, et j'attire particulièrement l'attention sur le dernier appel d'urgence lancé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

89. Les événements de l'année dernière ont montré à quel point il est indispensable pour les populations du Moyen-Orient de trouver une solution politique au conflit qui perdure dans la région. La paix ne pourra se faire que lorsque chacune des parties, la région et la communauté internationale dans son sens plus large, sera disposée à jouer le rôle qui est le sien. À cet effet, le Quatuor et d'autres déploient des efforts concertés pour que les parties s'engagent dans un processus politique par la voie de la négociation, lequel aurait pour objectif final de mettre un terme à l'occupation israélienne du territoire palestinien qui a commencé en 1967. C'est à ce prix que les souffrances des Palestiniens et des Israéliens pourront enfin être atténuées. Le système des Nations Unies continuera d'œuvrer à la réalisation de cet objectif.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément nº 13 et rectificatif et additif (A/58/13 et Corr.1 et Add.1).